

Les élections professionnelles chez Renault en suspens

jeudi 08.04.2010, 05:04 - La Voix du Nord



Les autres syndicats souhaitent que les élections aient lieu le plus vite possible. PHOTO ARCHIVES
ÉMILIE DENIS

| ON EN PARLE |

Le dépôt des listes avait lieu hier matin à 9 heures et le suspense a duré jusqu'au bout

. Les branches rivales de la CGT vont-elles déposer une liste chacune ?

À 8 h 45, Mahé Félouki, le représentant de la CGT confédérée, a déposé une liste. Tout comme la CGT « historique » et cinq syndicats (FO, CFE-CGC, CFDT, SUD et CFTC) l'avaient fait quelques jours plus tôt. Les élections devaient normalement avoir lieu le 27 avril.

Seulement voilà, la direction avait prévenu : si les deux soeurs ennemies déposaient deux listes différentes, elle porterait l'affaire devant les juges.

Les cégétistes de Renault connaissent bien le tribunal d'instance de Douai. Le 30 mars, les magistrats, saisis par la direction, avaient jugé les deux syndicats « représentatifs au sein de l'établissement ». Mahé Félouki, délégué syndical jugé « illégitime » par la CGT « historique », a eu le droit de participer au protocole d'accord préélectoral. En revanche, « les syndicats d'une entreprise affiliés à la

même confédération ne peuvent présenter qu'une seule liste au nom de cette confédération ».

Philippe Nalewajek, secrétaire de l'union locale de la CGT « historique » (représentée chez Renault par Guy Pottiez), avait alors trouvé le jugement « bizarre ». En effet, il n'a pas tranché grand-chose, puisqu'il faut revenir devant les juges.

Sauf que le temps presse. Les élections ont déjà été repoussées une fois et le mandat des délégués syndicaux actuels s'achève le 30 avril.

Direction confiante

Le tribunal doit statuer vite pour que le scrutin prévu le 27 avril ait bien lieu. La direction s'est dite confiante. Si la procédure traîne, elle réunira tous les syndicats. Le but : obtenir l'unanimité pour prolonger les délégués syndicaux actuellement en place. Difficile pour ces organisations qui s'affrontent à longueur d'année ? « Personne ne va refuser de prolonger tous les représentants, ce serait comme voter contre les siens et se tirer une balle dans le pied », assure Philippe Velu, de la CFDT.

Comme d'autres organisations, il a hâte que le conflit entre les deux CGT soit réglé et que les élections aient enfin lieu. Car seul le vote des salariés peut décider qui est représentatif dans l'entreprise, qui ne l'est pas, et dans quelles proportions. Pour tous les syndicats, y compris pour les deux CGT.

•

ANNE-GAËLLE BESSE